

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 12 novembre 2008

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce douzième jour de novembre 2008, sous la présidence de monsieur Yvon Lemire, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Roland Auclair	Michel Marcotte
Georgette Bazinet	Jean-Guy Paillé
Denys Beaudin	Stéphane Poirier
Claude Brouillette	Suzanne Poirier
Christian Daigneault	Dany Poulin
Jacques Désilets	Thérèse Pruneau
Pierre-A. Dupont	Louise Rocheleau Laporte
Vital Gaudet	Pierrette Rouillard
Réjean Hivon	Marie-Josée Tardif
Gilles Isabelle	Pierre Tremblay
Denis Lamy	

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Claude Alarie	Julie Morneault
---------------	-----------------

ABSENCES MOTIVÉES

Alain Saulnier

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Jean Huard	Directeur général adjoint
Claudine Thivierge	Secrétaire générale
Alain Bastien	Directeur des ressources financières et matérielles
Bernard Dufourd	Directeur des services éducatifs en formation professionnelle et continue
Serge Hamel	Directeur des services éducatifs au secteur jeunes
Richard Lampron	Directeur de l'informatique et du transport scolaire
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Claudine Thivierge, secrétaire générale, constate le quorum.
Monsieur Yvon Lemire, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

43-CC/08-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2008

44-CC/08-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2008 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 12 novembre 2008

AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Claude Alarie, président du comité de parents, informe les membres du Conseil des commissaires que la première rencontre du comité de parents formé pour l'année scolaire 2008-2009 a eu lieu le 4 novembre 2008. Lors de cette rencontre, ils ont eu la visite de M. Éric Myre, coordonnateur d'Académos qui est venu présenter leur site Internet de mentorat pour les jeunes de niveau secondaire.

Monsieur Alarie informe les membres du Conseil des commissaires que le comité de parents a donné son avis favorable à la demande de reconnaissance de l'école de musique Jacques-Héту en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'Instruction publique*. Trois autres consultations sont présentement en cours sur lesquelles le comité de parents donnera son avis lors de la rencontre régulière prévue pour le 2 décembre 2008. Il s'agit du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, les critères d'admission et d'inscription des élèves et les services dispensés dans les écoles.

Monsieur Alarie mentionne également que le comité de parents a adopté une résolution afin que la ville de Trois-Rivières uniformise la limite de vitesse dans les zones scolaires à 30 km/h sur l'ensemble de son territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le président salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres. Il salue particulièrement madame Sylvie Théberge, présidente du Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges ainsi que les enseignants présents.

Madame Sylvie Théberge sensibilise le Conseil des commissaires sur les préoccupations pour les nouveaux enseignants d'accéder à la liste de priorité et à des postes dans l'organisation.

Monsieur Yvon Lemire, président du Conseil des commissaires, rappelle qu'une des priorités du plan stratégique de la Commission scolaire concerne le personnel. Il se dit convaincu que les parties arriveront à une entente de négociation, à la satisfaction des deux parties.

ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2008

CONSIDÉRANT l'article 286 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur général des états financiers au 30 juin 2008 incluant le rapport des vérificateurs;

45-CC/08-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR DENYS BEAUDIN, COMMISSAIRE, et résolu à l'unanimité de prendre acte du dépôt des états financiers de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy au 30 juin 2008 incluant le rapport des vérificateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DES SCRUTATEURS

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des scrutateurs pour la nomination des membres du Comité exécutif;

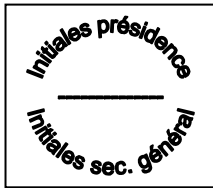
CONSIDÉRANT la procédure d'élection établie par le Conseil des commissaires

46-CC/08-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRETTE ROUILLARD, COMMISSAIRE, de nommer madame Hélène Corneau et monsieur Claude Alarie, scrutateurs, pour la nomination des membres du Comité exécutif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 12 novembre 2008

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les membres qui formeront le Comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection établie par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le résultat du scrutin;

47-CC/08-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, de nommer messieurs Jean-Guy Paillé, Pierre Tremblay, mesdames Georgette Bazinet, Marie-Josée Tardif, Suzanne Poirier, et Thérèse Pruneau membres du Comité exécutif pour une année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

48-CC/08-11-12

Monsieur Denis Lamy propose que tous les bulletins de vote soient détruits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMITÉ DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des commissaires pour représenter le Conseil des commissaires au sein des comités de travail pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT qu'un poste est présentement vacant sur ce comité;

49-CC/08-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE, de nommer monsieur Roland Auclair pour siéger au Comité de vérification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPLICATION DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires* ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour monsieur Alain Saulnier d'assister aux rencontres du Conseil des commissaires pour les mois de septembre à décembre 2008 inclusivement en raison de son travail à l'extérieur du pays ;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Alain Saulnier de lui accorder un délai de grâce étant donné son impossibilité d'assister à la séance du Conseil des commissaires du 10 décembre 2008 dû à son travail à l'extérieur du pays ;

50-CC/08-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE que, conformément à l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires*, le Conseil des commissaires accorde un délai de grâce à monsieur Alain Saulnier, commissaire du quartier numéro 10, jusqu'au début de la séance du 14 janvier 2009.

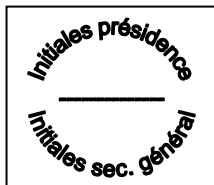
Monsieur Vital Gaudet enregistre son abstention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RECONNAISSANCE D'UNE ÉCOLE À VOCATION PARTICULIÈRE – ÉCOLE DE MUSIQUE JACQUES-HÉTU

CONSIDÉRANT l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT le projet éducatif et le programme de musique/études de l'école de musique Jacques-Héту;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 12 novembre 2008

	<u>Géodésique</u>	<u>(mètres)</u>	
695-696	20°30'38"	4,01 m	Nord-Ouest
696-693	106°51'12"	1,79 m	Nord-Est
693-694	199°28'18"	4,00 m	Sud-Est
694-695	286°51'12"	1,86 m	Sud-Ouest

Superficie : 7,3 mètres carrés;

Tel que montré sur un plan accompagnant une description technique préparé par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 22 août 2008 (dossier : 58078; minute : 13275);

Que cette servitude soit consentie aux charges et conditions suivantes :

1. Le coût de la mise en place des conduites souterraines sera exclusivement aux frais de la Municipalité de Batiscan, tant pour les matériaux que pour la main d'œuvre;
2. Le maintien, l'entretien et les réparations desdites conduites souterraines seront effectués exclusivement aux frais de la Municipalité de Batiscan, laquelle demeurera toujours propriétaire desdites conduites souterraines;
3. Tout propriétaire de l'assiette de la servitude ne pourra y construire aucun bâtiment et ce, afin de maintenir cette dite assiette de servitude libre de tout obstacle, en tout temps;
4. Aucun arbre, haie et arbuste ne devront être plantés sur l'assiette de la servitude;
5. Aucune clôture ne devra être érigée sur l'assiette de la servitude, sauf l'érection de clôture latérale divisant les propriétés;
6. La Municipalité de Batiscan devra, après l'exercice de telle servitude, remettre les assiettes de telle servitude en aussi bon état qu'elle pouvait l'être avant l'exercice de tel droit et ce, dans un délai raisonnable;
7. Les bornes et piquets pouvant délimiter le terrain de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy devront être bien localisés et respectés en tout temps;
8. La Municipalité de Batiscan, tant pour elle-même que pour ses préposés, ayants droit ou représentant légaux, dégagera la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, ses ayants droit ou représentants légaux, de toute responsabilité civile et publique pouvant résulter de l'exercice de telle servitude, suite à tout accident ou incident pouvant survenir en raison de l'exercice de telle servitude;

Que cette servitude soit consentie à titre gratuit;

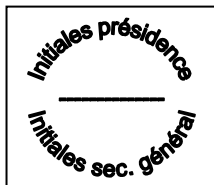
Que les frais et honoraires pour l'établissement de ladite servitude, copies et publication, de même que les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre pour la préparation des plans et descriptions techniques, soient à la charge de la Municipalité de Batiscan;

Que le président, M. Yvon Lemire, le directeur général, M. Michel Morin, soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, l'acte de servitude notarié à intervenir devant Me Martine Baribeau, notaire, de même que tous documents y relatifs, à y faire toutes les déclarations et conventions nécessaires et généralement signer, convenir et faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Yvon Lemire présente un résumé des principales activités des dernières semaines.



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 12 novembre 2008

Dates	Activités
8 octobre 2008	<ul style="list-style-type: none">• Conseil des commissaires• Comité plénier
9 octobre 2008	Rencontre P-DG des régions 04 et 17
14 octobre 2008	Rencontre du Comité d'évaluation de la direction générale
16 octobre 2008	<ul style="list-style-type: none">• Remise des prix Essor 2008• Fêtes des retraités et des 25 années de service
17, 18 octobre 2008	Conseil général de la FCSQ
21 octobre 2008	Lancement du calendrier Appartenance-Mauricie
27 octobre 2008	Déploiement du Pacte pour l'emploi
28 octobre 2008	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre de préparation du congrès de la FCSQ• Rencontre de parents de Batiscan et Champlain
29 octobre 2008	<ul style="list-style-type: none">• Déjeuner de la Chambre de commerce et de l'industrie de Trois-Rivières• Conférence de presse du Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie• Comité exécutif• Comité plénier
30 octobre 2008	Conférence de presse Lancement du Festi-Arts Jeunes
31 octobre 2008	Visite par la région de Lanaudière du Centre Alphonse-Desjardins
1 ^{er} novembre 2008	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec le député de Champlain• Rencontre du Comité du suivi du plan stratégique 2006-2011
8 novembre 2008	Concert Les Petits Chanteurs de Trois-Rivières
10 novembre 2008	Visite par la Commission scolaire de la région de Sherbrooke du Centre Alphonse-Desjardins
12 novembre 2008	<ul style="list-style-type: none">• Conférence de presse Expo-Sciences Bell• Conseil des commissaires• Comité plénier

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les commissaires sur les sujets suivants :

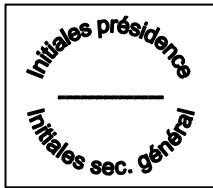
Dates importantes à retenir :

15 novembre 2008 : Formation sur les comportements éthiques

18 novembre 2008 : Conférence de presse de la journée « Place au secondaire »

11 décembre 2008 : Rencontre des commissaires pour la période des Fêtes

26 janvier 2009 : Formation des commissaires sur la Loi 88 par la Fédération des Commissions scolaires du Québec



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 12 novembre 2008

Maintien des bâtiments

Monsieur Morin, le directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires que la confirmation des mesures acceptées pour le maintien des bâtiments s'élève à 4 909 671\$.

Pédagogie alternative

Le directeur général invite les commissaires intéressés à participer à une soirée d'information sur la pédagogie alternative qui aura lieu à l'école alternative Saint-Sacrement le 19 novembre 2008, à 18 h 30.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- √ Indice IMSE – Définition 2008
- √ Maintien des bâtiments – 2008-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, monsieur Denis Lamy, commissaire, propose la levée de la séance.

Le président

La secrétaire générale